

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 55 du 31 octobre 2014

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 19

INSTRUCTION N° 0-9656-2014/DEF/DPMM/SPM
portant abrogation de textes.

Du 3 juillet 2014

INSTRUCTION N° 0-9656-2014/DEF/DPMM/SPM portant abrogation de textes.

Du 3 juillet 2014

NOR D E F B 1 4 5 1 8 8 4 J

Textes abrogés :

Instruction n° 112/DEF/DPMM/PA du 22 juillet 1999 (BOC, 1999, p. 3648 ; BOEM 620-4.1.6.2).

Instruction n° 22/DEF/DPMM/SPAHMM du 22 juillet 2004 (BOC, 2004, p. 4650 ; BOEM 620-4.1.6.2).

Référence de publication : BOC n° 55 du 31 octobre 2014, texte 19.

1. Dans le cadre de la remise à jour du *Bulletin officiel* des éditions méthodiques (BOEM) 620-4, relatif à l'aptitude au service et à la sélection médicale dans les armées, les instructions mentionnées ci-dessous n'étant plus du domaine de compétence du service de psychologie de la marine sont abrogées :

- instruction n° 112/DEF/DPMM/PA du 22 juillet 1999 relative à l'aptitude médicale au port et à la mise en œuvre du scaphandre d'intervention chimique « marine nationale scaphandre thermorégulé intertechniques Matisec » ;

- instruction n° 22/DEF/DPMM/SPAHMM du 22 juillet 2004 relative au contrôle de l'aptitude médicale à la plongée subaquatique et au travail en milieu hyperbare du personnel de la marine.

2. La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Christophe PRAZUCK.